



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Archeologie

Question écrite n° 49681

#### Texte de la question

M. Jean-François Calvo attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les préoccupations des services régionaux de l'archéologie face aux difficultés qu'ils rencontrent pour faire appliquer la loi du 27 septembre 1941 relative aux fouilles archéologiques. En effet, le financement, dépourvu de tout fondement juridique, résulte d'un accord entre les services de l'État et les promoteurs. Si le dispositif juridique interdit la destruction, il ne prévoit pas le financement de l'archéologie préventive. Il lui demande quelles mesures sont envisagées afin de pallier cette absence et si, dans ce sens, il ne serait pas opportun de transposer dans le droit français les dispositions prévues par la convention européenne de Malte pour la protection du patrimoine archéologique.

#### Texte de la réponse

L'organisation d'assises nationales consacrées à l'archéologie, et particulièrement, à l'archéologie préventive, a été décidée ; elles permettront de faire émerger un certain nombre d'orientations et, les choix politiques nécessaires étant faits, de fixer le cadre juridique et financier de l'archéologie préventive. Il a été rappelé, lors de l'annonce de cette décision, que toute modification de la législation dans le domaine en question devra s'inscrire dans le cadre de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique signée à Malte le 16 janvier 1992 et dont la ratification a été autorisée par la loi n° 94-926 du 26 octobre 1994 et devra respecter, en particulier, trois principes fondamentaux : la prise en charge du financement de l'archéologie préventive par les aménageurs et non par des ressources budgétaires ; la confirmation de la responsabilité des services de l'État, garants de la sauvegarde du patrimoine archéologique, pour fixer les prescriptions que les aménageurs sont tenus de respecter ; le maintien des conditions d'existence et de développement d'une archéologie professionnelle.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Calvo Jean-François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49681

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1278

**Réponse publiée le :** 21 avril 1997, page 2072